

Bilan simplifié de la section LOIRE ATLANTIQUE pour l'année 2023

Bilan simplifié avant répartition des organisations syndicales

Bilan simplifié avant répartition							
actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	net	net			
Actif immobilisé(1)	0	0	0	0	Fonds syndicaux	10493	10493
actif incorporel	0	0	0	0	Réserves	0	0
actif corporel	0	0	0	0	report à nouveau	-216	2226
actif financier	0	0	0	0	Résultat	-1061	-2442
					Total(1)	9216	10277
Actif circulant(2)	0	0	0	0	Provisions(2)	0	0
stock et fournitures	0	0	0	0	Fonds dédiés(3)	0	0
créances	0		0	0	dettes financières	0	0
Disponibilités(3)	9216		9216	10276	Dettes diverses	0	0
					Total(4)	0	0
Comptes de régularisation(4)	0			0	Comptes de régularisation(5)	0	0
total(1+2+3+4)	9216	0	9216	10276	total(1+2+3+4+5)	9216	10277

Compte de résultat simplifié des organisations syndicales

Compte de résultat simplifié					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation(1)	18364	19001	Produits d'exploitation(1)	17215	16544
achats	2660	2121	Cotisations	14360	14037
autres charges externes	0	0	Subventions	766	766
autres services extérieurs	6473	9004	Autres produits	866	195
Impôts et taxes	0	0	Transfert de charges	1223	1545
Charges de personnel	0	0	Reprises des amortissements et provisions	0	0
Autres charges	9230	7876			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0			
Charges financières(2)	0	0	Produits financiers(2)	88	15
Charges exceptionnelles(3)	0	0	Produits exceptionnels(3)	0	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement(4)			Contribution de financement		
		0	report des ressources non utilisés des exercices antérieurs(4)	0	0
total(1+2+3+4)	18364	19001	total(1+2+3+4)	17303	16559
Solde créditeur:Excedent	0		Solde débiteur:Déficit	-1061	

ANNEXE DES COMPTES

FO COM Syndicat de POSTE 44

Exercice clos au 31 décembre 2023

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 9216 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 1061 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du Syndicat.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Spécificité liée à la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Il en est de même de la comptabilisation des produits relatifs aux prestations annexes à la cotisation.

2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Méthodes de calcul des dépréciations ou **Néant si aucune**

Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés suivant les modes et les durées ci-dessous :

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement
Logiciel	1 an	Linéaire
Aménagement terrain et constructions	5 ans	Linéaire
Matériels de transport	5 ans	Linéaire
Matériels de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

Disponibilités

Les sommes disponibles en banque ou en caisse ont été valorisées à leur valeur nominale.

3 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Deux exemples de dépenses importantes ↵

1- Le Syndicat a tenu le 16 novembre 2023, le Congrès Départemental FO.

Le coût de ce congrès s'est élevé à un montant net de 1349.29€

2- Achat d'un ordinateur le 27/06/2023 pour un montant de 335.93€

.

4 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

A préciser ou Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

5 : RESSOURCES DE L'ANNÉE

Ressources à retenir pour la détermination des seuils.

- Voir document annexe

6 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

Préciser si subventions de l'état ou des collectivités ou Néant si aucune.

7 : ACTIONS DE SOLIDARITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Dans le cadre de ses actions de solidarité, il a été accordé dans l'exercice par notre syndicat des aides pour un montant de 720 euros.

8 : CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les mises à disposition de personnes dont bénéficie le syndicat représentent :

- X salariés dont :
 - x employés + fonction
 - x cadres + fonction
 - x cadres supérieurs + fonction

Bilan des ressources de la section LOIRE ATLANTIQUE pour l'année 2023

Ressources de l'année 2023	
Cotisations reçues.....	14 360,28 €
Reversement de cotisations.....	7 272,50 €
Subventions reçues.....	766,06 €
Autres produits d'exploitation perçus.....	865,59 €
Produits financiers percus.....	87,93 €
Total des ressources.....	8 807,36 €